

SPV du MENEZ
RÉUNION PUBLIQUE DE CLÔTURE
DE LA CONSULTATION DU PUBLIC

le 8 octobre 2025

Compte-rendu

Animatrice : Sylvie COULOIGNER

Prise de notes : Jean Pierre SPARFEL

Circulation du micro : Françoise ISAAC

150 personnes ont été dénombrées (hors organisateurs et CE)

Début de la réunion à 18 h 05

– Accueil par la commission d’enquête - introduction par Sylvie COULOIGNER

I - Présentation par le porteur de projet - M. GOUENNOU porteur de projet – Mme BERNARD, Bureau d’études NEODYME – M. AUBINE, Bureau d’études MAITREA : environ 35 mn



La présentation a été interrompue par quelques questions :

Q1 : Où se trouvent les sites de stockage, d’enfouissement et d’incinération des déchets ?

Q2 : Pourquoi le projet, qui n’est pas approuvé, n’est-il pas présenté au conditionnel ?

Q3 : Définition de « valeur limite » ?

Q4 : Hauteur des cheminées de l’installation ?

II - Interventions et questions du public

Lecture d'un texte au nom d'un collectif d'habitants du nord de Loperhet (Carn Bihan) (en PJ) :

- regrettant l'absence d'avis de la MRAe, l'insuffisance de l'information du public et demandant une prolongation de la consultation
 - listant plusieurs sujets « sous-instruits » dans le dossier,
 - formulant 8 demandes au titre du principe de précaution,
 - sollicitant l'ajournement de l'instruction du dossier si ces demandes ne sont pas satisfaites,
 - annonçant un courrier au Préfet regroupant ces demandes, accompagnées de 8 contributions thématiques sur les points de vigilance identifiés à la lecture du dossier du porteur de projet.
- Sylvie COULOIGNER apporte des éclaircissements factuels sur les avis tacites de la MRAe (60 % des dossiers concernant des projets en 2024) ;
- Le porteur de projet indique qu'il prendra plusieurs questions avant de formuler ses réponses.

Q5 : Demande par un habitant de la commune d'un vote à main levée pour ou contre le projet.

- Difficile d'apprécier le résultat du vote, la méthode n'a pas convaincu.

Q6 : Pourquoi le projet a-t-il été découvert « par hasard » par la population ? Les médias et les communes n'ont pas joué leur rôle d'information.

Q7 : C'est de la responsabilité du porteur de projet de veiller à une bonne information et communication, ce qui n'a pas été fait.

Un intervenant précise qu'il s'est présenté à la permanence du 27 septembre. A ce moment-là il y avait 10 contributions sur le registre dématérialisé et grâce à un article dans le Télégramme et un flyer distribué, en une semaine, il y a plus de 111 contributions sur ce même registre. Bonne communication = transparence, sinon, ce n'est pas clair.

On ne parle pas de captage d'eau. Si on agrandit la carto du dossier, on voit les quartiers de Kerbian du Carn, Coaz Kervern, Saint-Jacob, soit 16 000 personnes impactées¹

Le porteur de projet répond que la communication aurait pu être faite de manière différente. Si c'était à refaire, il s'y prendrait autrement.

Q8 : Les principales lacunes du projet sont la perte de la valeur du foncier des propriétés riveraines et une sous-estimation de ses impacts, la cheminée fera 35 m de haut, qui va forcément polluer.

Q9 : Le porteur de projet prétend respecter l'environnement alors que bon nombre d'arbres et de haies ont déjà été ou seront abattus.

Q10 : Historique du secteur des serres de Ti ar Menez :

- Voisin arrivé en 1984 : zone totalement naturelle
- En 1989 : apparition des serres, puis dépôt d'un PC à Plougastel et Loperhet, et ce site s'est développé

1 Ce chiffre est improbable, il dépasse largement la population des hameaux cités, il correspond à la population cumulée des deux communes de Loperhet et Plougastel-Daoulas.

- Enseignements : Tout le secteur a été perturbé. Les promesses affichées dans les dossiers ne sont jamais tenues en matière d'aménagement paysager.
- Dans la voie romaine, les arbres centenaires ont été coupés
- Le modèle des pays nordiques invoqué par le projet concernant les CSR n'est pas respecté. Lorsque les nordiques font des chaufferies CSR, celles-ci ne perturbent pas l'environnement ;
- Présentation étonnante : sur des terres en majorité agricole, la description décrit tout en environnement qui laisse supposer qu'on est loin des habitations ; la société qui réalise vos dossiers a à cœur de les présenter d'une manière qui vous soit favorable ;
- L'étude d'impact est insuffisante et l'implantation de l'installation à proximité de la zone commerciale et des secteurs d'habitation est illégale.

Q11 : Habitant de Loperhet. Vous présentez votre projet comme un projet d'importance nationale voire mondiale. Or, nos déchets seront valorisés, mais seulement 25 % de déchets. On ne croit pas à la promesse du respect de l'environnement. Ce projet doit concerner toute la population, je ne vois pas les élus, je ne vois pas où ils sont : on ne nous a pas parlé de ce projet qui est d'une ampleur nationale. Il y a un moratoire au niveau de l'Assemblée nationale qui concerne la combustion des CSR. Vous présentez votre projet comme abouti, comment voulez-vous qu'on vous croie ? Vous respectez l'environnement ? Vos exploitations sont des friches.

Q12 : Habitant de Carn Bihan, quelques points choquants : dans la présentation : zone industrialisée, or, maisons, jardins, enfants qui ont envie de vivre proprement, pas sous les fumées des serres. Service à la collectivité ? Quelle collectivité ? Le secteur du projet est une zone résidentielle et non industrielle.

Q13 :

- Expose des considérations en faveur de l'énergie nucléaire, non polluante.
- Le projet se situe en zone naturelle.
- Risques de pollution par infiltration et ruissellement ?
- Qui assurera la responsabilité des pollutions des sources ?
- Il existe des zones industrielles ailleurs ;
- Si incendie de CSR ?

Q14 : Riveraine dont la maison est à 120 m du site (maison achetée il y a moins de 6 mois)

- Quelle est la justification légale de l'installation à moins de 150 m des habitations ? Comment allez-vous faire avec les nuisances sonores liées au trafic routier et à la chaudière ? Fonctionnement H 24 7J/7. La nuit quand il n'y a plus de camions, plus de circulation, la chaudière continue à fonctionner.
- Qui va payer la perte de valeur immobilière des habitations (30 à 35 %) ? On parle de dizaines de milliers d'euros pour ma maison. Question concrète Monsieur : allez-vous indemniser ? J'espère des réponses précises.

Absence de réponse.

Q15 :

- Absence de participation des habitants au projet qui aurait dû être collaboratif, or un projet doit se mener de manière collective ;
- Enjeux de transition écologique ;
- Avez-vous fait un diagnostic de performance ?

- Qui a mené l'analyse avec les impacts ? Organisme indépendant ?
- Un comparatif avec la production d'énergie solaire aurait dû être fait ;
- Articulation avec le SCoT et le PLUi sur le sujet de l'artificialisation des sols ?
- Augmentation du trafic : l'estimation de 5 camions par jour est lissée sur l'année, mais quel est le maximum ? Rappel sur l'importance de partager très tôt sur un projet pour rechercher l'adhésion des personnes.

Q16 : Demande d'informations sur les contrôles en continu par la DREAL et sur les rejets (manque de lisibilité dans le dossier). Est-ce que la DREAL a un regard sur le réglage des seuils ?

- Composition des combustibles ? On la connaît aujourd'hui ? Ne risque-t-elle pas d'évoluer ?
- Demande de visibilité des impacts

Q17 : Riveraine à 500 m du site.

- Limitation de la zone d'impact à Plougastel alors que Loperhet est concernée, implantation du projet à la limite de Loperhet ;
- Vous indiquez qu'il n'y a pas d'exploitation à proximité, or, 2 exploitations agricoles (non identifiées dans le dossier) peuvent être impactées : rejets, eau, sols (sérieux doutes),
- La DRAC n'a pas pris en compte 3 sites sur la commune de Loperhet, puisque étude sur Plougastel ;
- Qualité de l'eau : vous estimez qu'il n'y a pas d'impact sur le captage du Carn ? On nous dit que nos moutons pourraient polluer la source du Carn, comment expliquez-vous que votre installation n'aura pas d'impact ?
- Impact paysager des cheminées et impact sur la qualité de l'air de leurs rejets.
- Hauteur des cheminées : problème de sécurité aérienne ? (proximité du radar de Loperhet)
- Parallèle avec la suppression d'éoliennes sur la commune de Dirinon, par rapport à l'aéroport de Guipavas

Q18 : Riverain à Loperhet

- Risques de pollution des sols par dépôt des fumées, les périodes de brouillard liées à la présence de l'Elorn étant fréquentes dans le secteur. « Tout retourne au sol ». Certaines situations identiques avaient imposé des réductions d'activité dans ces conditions, ce qui n'est pas inscrit dans votre rapport ; les études du dossier sont réalisées à Lyon.
- Sous-dimensionnement des dispositifs de dépollution, compte tenu des conditions de vent très changeantes.
- Il n'est pas normal qu'un bureau d'étude privé soit lié à un projet privé qui a des impacts publics.
- L'étude ne justifie pas que les études prennent en compte les situations « sans vent ».
- Chaque chapitre est étudié dans le dossier, mais ne correspond pas à la situation.
- Qu'en est-il s'il y a 70 M€ de compensations financières à apporter pour un projet qui en vaut 70 ?

Le porteur de projet annonce apporter des réponses :

Mais, aussitôt, nouvelle prise de parole dans la salle :

Q19 : dans le diaporama, vous indiquez que vous allez utiliser les meilleures technologies disponibles pour la réduction des fumées et que cela permet d'éliminer l'ensemble des substances nocives. Or, aucune technique d'épuration des fumées n'est efficace à 100 %, cela voudrait dire que vous avez résolu le problème de la pollution atmosphérique liée aux industries polluantes ? Ce qui est marqué dans le dossier est un peu énorme. Il faudra le corriger. Sur les principaux, polluants générés par les

CSR, on parle de métaux lourds (listés en séance) et le projet consiste à chauffer des légumes : impacts sur la santé (cancers...) dus aux métaux lourds et à la pollution atmosphérique.

Personne n'est capable d'évaluer l'impact sur les conséquences sanitaires, mais en France les cancers pédiatriques, les cancers des jeunes adultes sont en augmentation et c'est lié aux facteurs environnementaux et aux facteurs de pollution atmosphérique entre autres. D'où nos inquiétudes pour nos familles, nos enfants qui vivent à proximité de ce projet

- Comment sont stockés, traités et acheminés les déchets produits ? Comment allez-vous traiter les cendres humides ?

- Et les émissions des gaz à effet de serre ?

Le porteur de projet indique qu'il y a beaucoup de remarques et apporte des réponses :

- Aujourd'hui nos équipements tournent H24 une bonne partie de l'année. Les chaufferies ne s'arrêtent pas à 18 heures, elles tournent en continu et à ce stade pas de remarques épouvantables sur ce qui est mis en œuvre.

Le projet va encore améliorer ce qui est fait aujourd'hui : au niveau sonore, au niveau polluant, tout sera baissé. Je rappelle que notre transition énergétique a démarré en 2006 et notre but est de poursuivre. Je ne souhaite pas me faire des ennemis.

Par rapport aux questions du registre dématérialisé, nous avons fait des supports de présentation complémentaires. Le premier diaporama de la soirée est celui de la 1ère réunion publique, complété d'un tableau qui présente les contraintes des différentes techniques (chaudière bois, réglementation CSR et dernière colonne, les garanties du constructeur selon le modèle sélectionné).

Il en ressort que les garanties constructeurs prévues pour la future chaufferie sont plus strictes que les valeurs limites d'émission (VLE) fixées pour celle-ci, et donc encore plus strictes que les VLE en vigueur pour la chaufferie bois en fonctionnement actuellement.

Q20 : Les valeurs limites de concentration ne prennent pas en compte les volumes de polluants et les risques de fuites accidentelles.

Réponse : Je suis d'accord, mais ce ne sera pas disproportionné.

Q21 : Quelles quantités de tonnes d'urée allez-vous injecter ? A l'air libre, êtes-vous certains que l'urée ne va pas se redéposer ? Les quantités de CSR sont-elles suffisantes ?

Réponse : Si le système fonctionne bien, on n'aura quasiment pas besoin d'utiliser d'urée. L'analyse sera faite en continu, l'injection d'urée sera dosée. L'équipement prévu est pointu, le réglage n'est pas fait une fois/an, c'est vraiment un réglage en continu. Recherche dans tous les cas à réduire la consommation d'urée.

La Région ne dit pas « je suis contre le projet, mais je suis réservée ».

L'intervenant argumente : il y aura tellement d'installations CSR que bientôt nous serons, comme la Suède, obligés d'importer du CSR.

- Quelle a été la réponse de l'ADEME à la demande de subvention qui lui a été adressée ?

Réponse : l'ADEME ne subventionne actuellement plus ces projets pour des raisons budgétaires. Aucun projet n'a été retenu dans le cadre de l'appel à projets.

Pour revenir sur l'avis de la Région, pourquoi un avis avec réserves ? Parce qu'un avis favorable a été donné sur un projet à Gueltas pour 150 000 T, soit l'équivalent de la moitié du gisement de la

Bretagne. Je précise que dans ce projet, contrairement à notre projet, il n'y a pas de valorisation de la chaleur produite. Ce projet n'a pas démarré, semble bloqué.

La Région prévoit de se prononcer en 2026.

Q22 : Quel est l'avis du maire de Plougastel sur le projet ? (question à plusieurs voix)

Réponse : L'avis de toutes les municipalités est favorable.

Q23 : Je trouve que c'est un peu facile. Mon fils est malade, voir ce projet près de chez moi me révolte. Je vous invite à aller dans les services de pédiatrie à l'hôpital. Je suis dégoûtée, je pense que Plougastel mérite mieux pour ses enfants.

Intervention dans la salle : Vous n'avez jamais cessé de polluer. C'est une honte.

Q24 : La conception de la chaufferie est basée sur une base technique, réglementaire et un cahier des charges d'aujourd'hui ; qu'en sera-t-il dans 20 ou 30 ans compte tenu de l'évolution des normes de plus en plus exigeantes (que sera la norme IED dans 5, 10 ans ?). Comment anticipez-vous les baisses des normes.

Réponse : Nous avons déjà de la marge. Nous espérons toujours améliorer les choses. Les travaux nécessaires seront faits.

Q25 : Une partie de l'approvisionnement en CSR est prévue depuis les Pays de la Loire. Où est l'intérêt pour un projet de décarbonation ?

- Qu'est-ce qui est prévu pour réduire les nuisances acoustiques ?

Réponse : Pour le nombre de camions, c'est la pire des situations qui est présentée. 5 camions en moyenne, on a indiqué 20. Actuellement, 2 en moyenne, et jusqu'à 7/8 en pic, par exemple le lundi, après la consommation du week-end. Les quantités seront recherchées en priorité dans le Finistère et si difficultés d'approvisionnement local, des livraisons peuvent venir de plus loin (Les Pays de la Loire).

Précisions sur les quantités : au niveau régional en 2030 : 350 000 T. Le projet Ti Ar Menez sera dimensionné pour 35 000 T. L'installation est prévue pour les besoins identifiés.

Q26 : Conseillère municipale de Plougastel. Un conseil municipal est prévu demain (9/10) à Plougastel ; il est choquant que l'avis favorable du maire soit émis avant cette réunion.

- A quand une agriculture bio ?

Précision du porteur de projet : Je parlais du passage en commission. Bien entendu, le vote reste à venir.

En France, il y a différents modèles d'agriculture, les exploitations ont toutes leur potentiel avec des possibilités plurielles. Le choix qui est fait est assez vertueux.

Q27 : Contestation du modèle d'agriculture constitué par les cultures industrielles sous serres :

« mais l'agriculture ce n'est pas ça. L'agriculture c'est celle de nos parents ».

Q28 :

- Quelles sont les véritables raisons de ce projet ? N'est-ce pas la constitution d'une société de production d'énergie ?

- Contradiction entre la puissance de la chaudière actuelle jugée insuffisante, motivée ainsi dans le dossier de demande, et le projet de revente de chaleur à des tiers. Je m'interroge : si vous arrêtiez de revendre cette énergie à des tiers, vous auriez suffisamment d'énergie pour vos serres ?

J'ai regardé les sociétés que vous avez constituées, et j'ai remarqué qu'il s'agit de sociétés dont l'objet social est la production et la revente d'énergie. Est-ce que la vocation est de chauffer vos serres ou de vous faire un profit sur une vente d'énergie au détriment de la population que nous représentons ?

Réponse : J'ai évoqué que notre transition énergétique n'était pas complète. Nous envisageons de réduire voire d'arrêter la chaudière gaz. Le réseau a été mis en place en 2014 (chaudière bois) et le besoin en été n'est pas suffisant, or l'installation ne doit pas être arrêtée. D'autres producteurs ont demandé la mutualisation des équipements : d'où, en 2016, 2017, le raccordement de 3 producteurs. Mais en hiver, la chaudière ne suffit pas. Notre projet est dans une continuité. Vu la démarche mise en place, un voisin non agriculteur nous a sollicité pour 1 % de notre production.

Q29 : Demande d'informations sur le parcours des déchets ultimes et le process d'utilisation de l'eau dans la chaudière, pas très détaillé sur ce point.

Réponse : Eau en circuit fermé, on minimise les quantités.

Le CSR : éléments non recyclables dans les chaînes évoquées dans notre présentation.

La question portait sur les déchets ultimes (les scories). Le projet est envisagé pour 2027, 2028. *Des explications techniques ont été fournies, mais difficultés de transcription.*

Q30 : Doutes sur la sincérité économique du projet :

- Intérêt économique drastique de vendre de la chaleur ?
- Quelle est la rentabilité à long terme ? Les garanties environnementales seront-elles maintenues en cas de non rentabilité ?
- Le manque de communication sur le projet est un signe d'un manque de sincérité.
- Quelle est la rentabilité à long terme, qu'en est-il de tous les efforts ? Quelle va être votre engagement financier au détriment d'une pollution qui ne se voit pas ?
- Vous avez vu les différents maires, vous avez fait du lobbying auprès des maires. Les maires ont statué qu'il n'y aurait pas de communication.

Réponse :

- Je répète : je comprends vos angoisses. Je répète que si c'était à refaire, j'aurais fait autrement.
- Sur l'aspect économique, par rapport aux producteurs à raccorder en plus, leurs besoins ne pourront pas être couverts à 100 %. En agriculture on sait travailler ensemble.

Q31 : Contestation du développement de cultures sous serres dans des régions où il n'y a pas suffisamment de soleil, à l'inverse de l'Espagne ou du Maroc. La politique de la PAC sur ce sujet (subventions) est incohérente.

Réponse : Sur la question agricole, il y a une mauvaise compréhension. En Bretagne, une saison entière se déroule de mai à début août. En Espagne, il y a deux cycles de culture.

- Parallèle avec les constats sur les vignes. Pas de solution parfaite.

Q32 : Habitante de Loperhet : La production de tomates et de légumes toute l'année est une aberration. On ne sait pas qui sont les deux experts qui ont fait des présentations.

- Vous dites préparer les générations futures. La jeunesse tend à revenir à des modèles plus réalistes et respectueux de l'environnement.
- Le sens de votre exploitation est une aberration.

Réponse : La génération suivante est en train de se préparer.

Q33 :

- Le capital social de la société SPV du Ménez est seulement de 1 000 € ; c'est-à-dire que sa responsabilité est à hauteur de ce montant, alors que ses investissements très importants sont prévus.
- Par ailleurs son objet social est la production d'énergie. Où sont passées les tomates ?

Q34 : 2ème adjointe au Maire de Loperhet, adjointe à l'agriculture ayant l'habitude de promouvoir l'agriculture et habitant à 500 m des serres.

- Souhaite faire confiance, position personnelle et non d'élue.
- La commune n'a pas pris position par un vote sur le projet et a simplement reçu des informations.

Q35 : Invitation au porteur de projet à s'engager à communiquer largement sur le projet auprès du public et des communes concernées en vue de sa prise en compte par la population et dans un souci de transparence.

Réponse : Ma porte est ouverte, s'il faut après la clôture de la procédure, aller plus en détail.

Intervenant : Vous répondez à côté.

Poursuite de la question : Pourquoi ne communiquez-vous pas dès à présent sur ce projet qui ne génère que de la colère ? Est-ce que vous vous engagez à communiquer largement sur toutes les communes concernées ? C'est important. Les 18 M€ demandés sont de l'argent public, notre argent.

La commission d'enquête précise que des flyers ont été réalisés et déposés en mairie de Plougastel-Daoulas.

Q36 : Étant non sachant, j'ai un doute sur ma capacité à accueillir l'information. Le porteur de projet doit produire et financer des informations argumentées produites par un sachant.

Q37 : Garanties sur la capacité de production de chaleur de l'installation ?

Q38 : Les observations formulées au cours de la réunion publique seront-elles prises en compte ?

Réponses : oui.

Q39 : Qui compensera la perte de valeur de l'immobilier entraînée par le projet ?

Q40 : L'obtention du permis de construire l'installation est-elle garantie dans une zone A du PLUi ?

Q41 : Le projet me paraît démesuré, alors qu'on les produit déjà à moindre coût au Maroc.

Q42 : Le projet est un projet d'économie circulaire privé. Quels en sont les bénéfices pour la population locale alors qu'elle en subit les impacts (nuisances, santé, etc.)

- Vous n'avez pas répondu à nos questions. Pour ma part, la réunion n'a pas atteint ses objectifs.

Q43 :

- L'excédent de production de chaleur annoncé (de l'ordre de 50 %), compte tenu des besoins de chauffage des serres, est-il réel ? Dans ce cas, le véritable objectif du projet est la vente d'énergie.
- Un projet de production d'énergie se trouve en zone A du PLUi alors qu'il devrait être situé en zone industrielle. Quelle est la finalité exacte du projet ?

Q44 (adressée aux commissaires enquêteurs) :

Est-il possible de prolonger la consultation publique ?

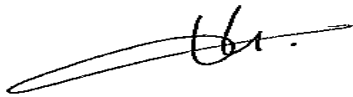
Réponse : Il s'agit d'une procédure d'accélération ; voir ce qui est possible.

Q45 : Le porteur de projet est-il rémunéré en fonction de la quantité de déchets recyclés ?

Fin de la réunion à 20 h 50.

Fait le 15 octobre 2025,

Sylvie COULOIGNER

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'S. Couloigner', with a long horizontal stroke extending to the left.

Présidente de la commission d'enquête